



Chambre  
RHÔNE

Communiqué de Presse, 11 juin 2019

## **La hausse des honoraires de syndic est directement liée à celle de leur charge de travail**

En 2018, les charges de copropriété ont augmenté de 3,1 %. Une inflation aux causes multiples : dépenses de chauffage, hausse des déclarations de sinistres et augmentation des honoraires de syndic.

Selon Syneval, courtier spécialisé en syndic, la rémunération de ces derniers a progressé de 7,6% en Ile-de-France hors Paris, 10,2% dans la capitale et de 20% à Lyon. Il convient d'apporter deux précisions qui permettent de comprendre d'où vient réellement cette hausse, afin d'éviter tout amalgame et de lever toute ambiguïté :

- La charge de travail suite aux réglementations successives en la matière a considérablement augmenté. La hausse des honoraires des syndics est ainsi directement liée à l'accroissement de la charge de travail qu'ils supportent.
- L'augmentation concerne essentiellement les petites copropriétés, qui ont besoin de beaucoup d'heures de travail pour un nombre de lots réduits.

« Rappelons que les honoraires de syndic se situent entre 150 et 250 € par an par copropriétaire » explique Alexandre Schmidt, président de la Fnaim du Rhône.

### **À PROPOS DE LA CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER DU RHONE**

Créée en 1946, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la plus importante organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses 11 000 entreprises adhérentes exercent tous les métiers de l'immobilier : Agent immobilier, Administrateur de biens, Syndic de copropriété, Expert immobilier, Diagnostiqueur immobilier, Conseil en immobilier d'entreprise, Promoteur, Aménageur foncier, Spécialiste en location de vacances, Mandataire en fonds de commerce, Spécialiste en viager, Marchand de biens. Spécialiste en affaires rurales et forestières. La FNAIM est présente sur l'ensemble du territoire national au travers de son maillage de Chambres départementales et régionales. Présidée par Alexandre SCHMIDT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la FNAIM Chambre de l'immobilier du Rhône fédère plus de 210 cabinets immobiliers dans le Rhône et le Nord Isère. Elle accompagne ses adhérents au quotidien dans l'exercice de leurs métiers. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Contact Presse // Charlotte VERBORG - 06 89 87 18 83 - [charlotte@cvrp.fr](mailto:charlotte@cvrp.fr)